



GFAM Béarn

Maison Priou 64230 ARBUS

<http://www.gfambearn.fr/>

outil de gestion collective du foncier
SCI particulière N° R.C.S Pau 348 576 018

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du GFAM du 7 octobre 2017

L'AG se déroule dans le nouveau fenil de la grange Lahorgue à Gey-Sarrance, grange dont la restauration est en cours de finition.

Ouverture de l'AG par Mireille à 10h30.

Porteurs de parts : 39 ; procurations ; 21.

Les participants manifestent par des applaudissements les réalisations de l'année, en l'occurrence la réfection de la grange Lahorgue (murs et toitures) et la fin de la réhabilitation de la grange Larrouy (réfection du pignon menaçant écroulement).

Paul qui a coordonné les travaux reçoit un vif remerciement de l'assistance et associe à cette réussite, hors les nombreux bénévoles ayant œuvré, Laurent Miramon pour les approvisionnements, Jean-Jean pour son active participation, le Maire de Sarrance et sa Secrétaire de Mairie pour leur disponibilité, Janine et Henri pour le don du béton et bien sûr Fabien Chouanneau, le charpentier, pour la qualité de son travail et la tenue des délais.

Après rappel de l'ordre du jour et l'appel à d'éventuelles questions diverses à traiter, les travaux s'engagent.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ : (se référer au contenu de la convocation).

A. Travaux :

Grange Lahorgue : La réception des travaux a eu lieu le mercredi 4 octobre et le charpentier a été payé en suivant en fonction du devis (voir les comptes), moins 2000€ réglé à l'artisan comme entendu au préalable par l'association d'aide Gardons le Foncier Agricole.

Un surcoût est à noter par rapport au devis du fait de la modification du pignon et d'un ajout de maçonnerie à compléter pour un appui de ferme. Ceci nécessitera de trouver des parts sociales supplémentaires pour couvrir cette dépense.

Grange Larrouy: Les travaux ont été achevés par le bardage du pignon sud et l'encadrement de la porte du fenil.

B. Charte :

Suite à la précédente AG, la charte d'engagement entre le GFAM et les fermiers a été signée par les trois fermiers (voir dates sur la convocation) avec un ajout pour Gey concernant l'usage du bois par l'ancien fermier.

C. Relations avec le fermier de Gey :

Il est fait l'historique des rencontres du Comité de gérance avec Jean-Joël, fermier de Gey. La précédente AG avait donné au Comité de Gérance (voir précédent compte-rendu) mission d'envisager la résolution des différents récurrents, voire des dérives à la charte.

Maxime et Fanchon lisent la relation des diverses rencontres aux dates suivantes : 15 octobre 2016,



16 février 2017, 13 mars 2017 et 6 septembre 2017.

Le compte-rendu de ces différentes rencontres sont dans la convocation à cette AG.

Participation de Jean-Joël aux travaux collectifs : Frédéric en rappelle l'investissement. Le retrouver dans la convocation à cette AG.

Courriers envoyés : Mireille en fait l'inventaire et en détaille les objets et les contenus. Ils sont à lire dans la convocation à cette AG.

Quelques échanges ont lieu à propos des assurances, Maxime rappelant que les bâtiments appartenant aux porteurs de parts, le Comité de gérance se doit d'être rigoureux. Jean-Joël affirme que les bâtiments sont assurés et Marc fait remarquer qu'on ne peut se contenter d'une réponse orale. Plusieurs présents précisent les responsabilités des différentes parties et les risques éventuels encourus.

Françoise s'inquiète de la communication de ces échanges qui pourrait nuire à Jean-Joël et de la confidentialité à tenir.

Il est répondu que suite à la dernière AG il a été reproché au Comité de gérance d'avoir été trop retenu à dire ses craintes et son constat sur l'évolution de Gey. Donc, cette année, il se doit de ne rien cacher. Une confidentialité est souhaitable mais il est important d'éviter les ragots que font souvent naître les silences.

Maxime fait remarquer que d'être membre du GFAM, s'il y a des inconvénients il y a aussi des avantages à pouvoir se sentir associé ou épaulé si nécessaire, donc une réciprocité d'engagement.

Vote du rapport d'activité : Il est voté à l'unanimité (39 votants plus 21 procurations).

2. RAPPORT FINANCIER :

Les comptes sont ceux parus sur la convocation. Il est rappelé que le supplément à payer pour les travaux de la grange Lahorgue sont pris sur le compte de fonctionnement de l'exercice 2018 et que l'association Gardons le Foncier Agricole a aidé à l'achat de matériel et a assuré la logistique repas lors des chantiers de construction.

Vote du rapport financier à l'unanimité.

3. CAPITAL SOCIAL :

Voir convocations. Il est de 113 050 €, soient 2 261 parts sociales.

Les parts sociales se répartissent sur environ 600 porteurs de parts. Cette année, 14 parts sociales ont été acquises.

Vote à l'unanimité du capital social.

4. RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE GÉRANCE :

Des intervenants font remarquer que le Comité de gérance a mené à terme la réalisation des travaux sur les bâtiments de Gey, qu'une nouvelle tâche mandatée par cette AG l'attend, et expriment la nécessité de l'engagement et de sa signification.

Le Comité de gérance est constitué actuellement de 14 membres. Sont sortants et se représentent : Josette Bur, Frédéric Chavagneux, Louis Gandon, Maxime Bajas. Monique Sivadon ne se représente pas.



Pascale Rey est candidate et en présente les raisons à l'assemblée pour parler de la spécificité de l'agriculture de montagne.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Les autres membres de Comité de gérance sont : Sylvie Bourse, Barbara Vinerier, Mireille Bonhomme, Marc Peyrusqué, Roger Bourchanin, Dany Bourchanin, Francis Castéra, Élodie Leloup, Fanchon Mas.

5. QUEL AVENIR POUR LA COOPÉRATION GFAM/JEAN-JOËL TORREGROSA À GEY ?

Frédéric conduit les échanges en rappelant le désir de respect de la sensibilité de chacun.

Mireille lit le texte engageant le débat, déplorant le manque de réciprocité, le manquement au respect de la charte, les carences liées à l'entretien des bâtiments et des terres. Elle fait part du découragement du Comité de Gérance malgré toute sa bonne volonté et l'impasse dans l'établissement de relations positives.

Jean-Joël lit un texte relatant son travail depuis 5 ans à Gey : débroussaillages, ouverture de chemins, évacuation de l'ancien fumier. Il remercie sa mère ainsi que sa compagne pour leur aide et fait part de sa chute et de la maladie de Lyme.

Il donne la chronologie de son activité :

- 2012 : troupeau composé de 63 brebis et 5 agnelles; utilisation d'un saloir prêté; décès de 20 brebis; entretien des terres; aménagement de la terrasse et du caisson de transformation. Il a bénéficié de l'aide et des conseils de Gérard et Muriel (anciens fermiers).
 - 2013 : 57 brebis et 5 agnelles; achat d'un andaineur; installation de la chambre froide; défrichage; aménagement du caisson.
 - 2014 : 55 brebis. Sur 36 naissances, restent 6 agnelles; fabrication de lactiques; foin à Bedous; Panne du tracteur. Défrichage de terres et chemin.; clôtures; prise en garde de 200 bêtes; achat de chèvres et d'un verrat; aménagement d'un saloir à Bedous; travaux de l'agnellerie et à la grange Larrouy; tempête.
 - 2015 : 50 brebis et 5 agnelles; foin venu de Bedous; aide de paysans; vente de la génisse. Babeth s'installe à Gey; aménagements à Larrouy; défrichage; chute; hiver difficile; mort du verrat; 25 broutards vendus pour l'Aïd.
 - 2016 : 45 brebis; arrêt de l'électricité; foin à Bedous avec l'aide de Marco; évacuation du fumier; perte de la génisse; naissance de deux juments.
 - 2017 : 41 brebis, 6 belles agnelles; compteur électrique installé; avant les travaux sortir le fumier; agencer une fumière; embauche pendant 3 mois d'une personne.
- Remerciements pour les travaux effectués sur les bâtiments; achat d'une botteleuse; 3km de haies ; 2 chemins rouverts; alimentation en eau et électricité, granges refaites.
Il reste à réaliser la phytoépuration.
Il remercie tous les porteurs de parts.

Débat :

Les échanges se poursuivent suite à ces interventions et s'interrogent tour à tour sur :

- l'état sanitaire du troupeau ;
- la capacité et la rigueur pour mener à bien un projet ;
- les conditions physiques et de santé face au travail ;
- le manque de rigueur dans la gestion ;



- l'écoute envers les conseils donnés ;
- l'essoufflement du GFAM et la préservation de l'énergie collective ;
- la volonté et les compétences du fermier ;
- le devenir de Jean-Joël et de sa compagne.

Marc : Questionne sur le cheptel, faisant remarquer la diminution continue du troupeau et demande ce que sont devenues les chèvres achetées ?

Réponse : 15 chèvres sont achetées et elles sont à la montagne.

Françoise : Que signifie toutes ces bêtes malades ?

Réponse : C'est une erreur de la « mise au bélier ».

Pascale : Est-ce que le technicien du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) évoqué préalablement est venu ?

Réponse : Je ne l'ai pas fait venir à cause de la saleté de la bergerie.

Marion : Le technicien n'est pas un contrôleur, c'est un conseiller qui peut venir à tous moments à la demande.

Fanchon : S'il y a un problème de stockage de fumier, il faut envisager une fumière. Les aménagements existants seraient-ils insuffisants ? Il est fait remarquer que lors de la construction de l'agnellerie, une plateforme avait été aménagée, mais n'a pas été utilisée.

Maxime : Le GFAM n'a pas à gérer les problèmes du fumier, c'est de la responsabilité du fermier.

Lucien : Le travail du fermier n'est pas de la responsabilité du propriétaire qui n'a pas à s'y immiscer.

Mireille : Demande depuis quand le GDS devait-il venir ?

La réponse est évasive.

Pascale : Rappelle à Jean-Joël ses engagements pris après les différentes entrevues pour le respect de l'espace et des animaux. Elle rappelle aussi les engagements du GFAM. Elle retrace ses impressions sur la gestion du troupeau, sur son manque de rigueur, sur la précarité du travail de Jean-Joël.

Elle dit souhaiter la séparation et aider Jean-Joël à trouver une solution.

Marc : Rappelle la difficulté à suivre légalement la gestion du fumier et fait part de ses observations sur la gestion de la pâture et, suite à son constat, prédit que les brebis vont passer un mauvais hiver.

Cécile : Elle dit reconnaître la difficulté du travail, mais que l'on se doit de poser un bilan (cheptel, santé personnelle du fermier, ...), qu'il faut savoir adapter son travail à ses capacités. Elle s'inquiète de la poursuite du projet en fonction des difficultés de Jean-Joël.

Babeth : Répond à Mireille par rapport au GDS et dit préférer la visite du vétérinaire. Elle parle en son nom de son attachement aux bêtes, de leur bonne santé, défend son bilan et parle de rêve. Elle dit appeler Maxime quand elle a des difficultés.

Frédéric : « Nos visions ne rentrent pas dans vos rêves » et il se dit prêt à aider à l'élaboration d'un autre projet.

Marion : Elle précise les spécificités des interventions du vétérinaire et du technicien GDS en disant : « Un vétérinaire peut agir pour un pégion sur un troupeau sain, or ici il y a un problème général de bien-être du troupeau. »

Francis : Il fait part de l'évidence d'une gestion problématique et inefficace de l'exploitation au cours de ces différentes années et des dépenses engagées à perte.

Odile : Constate la difficulté à ne pas habiter sur place, du coût engendré par les déplacements, et rappelle l'accueil d'aide à Jean-Joël lors de son arrivée ici.

Sylvie : Elle a l'impression d'arriver ici sur un élevage qui n'avait rien à la base. Elle est choquée par les observations et fait remarquer que beaucoup d'entre-nous connaissaient ce troupeau qui avait fait vivre pendant plus de trente ans les paysans à Gey.

Babeth : Répond qu'elle avait envie de faire un troupeau « à son image ».

Lucien demande comment arrives-tu à payer les cotisations de la MSA ? Il fait part de la difficulté



et du coût d'habiter loin de son lieu de travail.

Françoise demande quelles sont les relations de la famille dans l'exploitation.

Marco : Se présente comme un ami de Jean-Joël et bien que non-membre du GFAM demande de pouvoir intervenir, ce qui bien entendu ne lui est pas refusé.

Il veut témoigner de l'engagement et des difficultés de Jean-Joël, disant positive l'évolution du travail et du cheptel, faisant part de ses observations (souvent à l'opposé des intervenants paysans précédents), dit que l'on voit le bout du tunnel, et qu'il faut voir l'avenir avec espoir.

Christian dit qu'il connaît cette propriété depuis longtemps et qu'il ne supporte pas d'en voir l'évolution négative et la dégradation. « Vous n'êtes pas dans l'esprit du GFAM ».

Il s'adresse à Marco en lui disant qu'il est un copain de Jean-Joël et qu'il le défend en copain et conteste ses arguments en constatant que l'évolution est actuellement dégressive.

Jean-Joël répond en lui disant que « dans deux ans tu verras ce troupeau en bon état ».

Josette fait remarquer que vouloir n'est pas forcément pouvoir.

Babeth dit à Marc qu'elle lui en veut de la façon dont il lui a parlé de ses brebis et se justifie disant qu'elles n'ont jamais été aussi jolies.

Roger parle de déficit de parole de la part de Jean-Joël qui dit les choses sans suivi d'actes et qu'il est difficile de parler avec lui car il n'est pas dans une démarche collective.

Marco pense qu'à l'avenir il sera capable de mieux communiquer.

Pascale reconnaît que la discussion est difficile, que ce n'est pas une question d'amour des bêtes, mais sûrement un problème de capacité. Elle dit à Jean-Joël qu'il ne sert à rien de continuer, qu'il y a trop de diversité d'animaux, et conseille de « trouver une propriété dimensionnée à votre rêve, ici ce n'est pas adapté. »

Lucien devant partir dit qu'il « faut trancher » et que c'est « impossible de gérer ça ».

Marion constate pour l'avoir vécu la difficulté à accepter les appréciations des gens d'expérience qui permettraient d'évoluer et redit la chance de pouvoir bénéficier de conseils.

Marco dit que des réponses ont été apportées et qu'ils ont positivement réagi aux critiques.

Alain : Se dit surpris de l'état de la propriété et, humainement, cela lui pose un problème de conscience.

Maxime : Exprime le vœu de tous en souhaitant qu'une séparation éventuelle ne se passe pas dans la douleur. Toutes les phases d'une recherche d'évolution positive que l'on ne voit pas ont été abordées. Le travail est difficile (il fait part de son expérience) et la demande d'investissement personnel importante. Ici, il dit à Jean-Joël que se préparer à ce travail difficile lui semble impossible.

Robin, qui vit actuellement une situation d'installation, conforte ce que dit Maxime et invoque la nécessité de préserver la motivation des gens et l'énergie du GFAM.

Louis constate que le manteau de Gey est trop grand pour les épaules de Jean-Joël et se dit prêt à l'aider à mener à bien un autre projet.

Robert, dans un récit apaisant très écouté pose le problème du rêve déçu. Il fait part de son expérience personnelle où, d'un projet rêvé abandonné par force, il a trouvé dans une reconversion totalement différente à réaliser avec bonheur pleinement sa vie. Il témoigne ainsi que devant une rupture de projet il faut ne pas avoir peur de reconsidérer son avenir sur une autre trajectoire pouvant apporter réussite et satisfaction. Ce qui, pour lui, n'empêche pas le regret de ne pas avoir conduit son rêve initial.

Il laisse espérer d'un engagement nouveau.

Jean-Joël : « Dans un délai de deux ans je verrai si je peux faire un autre rêve, sinon j'arrêterai ».

Geneviève témoigne de son questionnement sur les capacités et compétences, dit voir la réalité des choses et pense que ce n'est peut-être pas rendre service à Jean-Joël que d'attendre deux ans de plus.

Dany revient sur la nécessité du respect de la charte et s'interroge sur son application, et constate que cela ne « décolle pas ».

Morgane ressent un manque de confiance et ajoute qu'il ne faut pas mettre à mal le GFAM et



préservé son énergie collective indispensable à maintenir ce type d'agriculture.
Jean-Joël affirme qu'il se donne deux ans pour redresser et que sinon il arrêtera.

Suite à ces longs échanges qui se sont déroulés avec sérénité et respect, où chacun en son nom a pu sincèrement exprimer son avis, Mireille rappelle la portée des votes du point 5 de la convocation à cette Assemblée générale.

Vote : **Continuation de la coopération GFAM/ J.Joël** :

Pour la continuation : 2 Pour la séparation : 57 Abstention : 1

Vote sur la proposition : « **La priorité est donnée à un accord à l'amiable ou à une intervention d'un conciliateur pour la séparation entre bailleur et fermier.**

Cependant si aucune démarche amiable ou conciliatrice n'aboutit, l'AG 2017 autorise le comité de gérance à engager une procédure juridique pour la séparation. »

Pour cette proposition : 60 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

À la demande de connaître l'origine géographique des divers porteurs de parts afin qu'ils puissent éventuellement se rencontrer localement, Louis adressera cette information sur le site du GFAM.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, à 13 heures, l'Assemblée Générale 2017 est levée.

Compte-rendu rédigé le 25 octobre 2017, à partir des notes prises par les secrétaires de séance :
Sylvie Bourse et Francis Castéra



L'AG du 7 octobre 2017 s'est déroulée dans la grange Lahorgue dont on distingue sur la photo la nouvelle charpente et sa couverture en bac acier.

